



PROCEDURE DE S.A.V. DE LA SOCIETE MEISTER FRANCE® S.A.S.

GARANTIE

Toutes nos machines sont garanties 5 ans à partir de la date d'achat indiquée sur la preuve d'achat, soit :

- le certificat de garantie Meister® (présent dans l'emballage de la machine)
- la facture des outils concernés reçue lors de l'achat

Les cas suivants sont exclus du cadre de la garantie :

Demande sans preuve d'achat

Utilisation anormale des outils, c'est-à-dire :

- Machine démontée par l'utilisateur
- Contact de la machine avec une matière étrangère : terre, liquide...
- Traces visibles d'arrachage ou enfoncement d'une partie de la machine
- Exposition à des conditions extrêmes : grand froid, forte chaleur, humidité intense...
- Utilisation d'une batterie non certifiée par Meister®
- Usure normale des pièces : mèches, papiers abrasifs...

PROCEDURE

Avant toute chose, merci de prendre contact avec notre service client (03.90.40.47.95) pour vérification des causes de la panne. Dans le cas où l'anomalie persiste, nous procéderons alors à un échange.

En cas d'échange :

La page suivante est à compléter puis à nous retourner :

- soit par courrier : Meister France SAS, 3 rue de la Durance, 67100 Strasbourg.
- soit par fax au 03.90.40.47.99

Merci de joindre une copie lisible de la facture à votre envoi.

A réception de cette demande de retour SAV et de la copie de facture, nous vous adressons une étiquette pré affranchie à coller sur votre colis afin de vous éviter les frais de port.

Demande de retour SAV

www.meister-france.fr

A renseigner :

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

CP : _____

Ville : _____

Produit concerné par votre demande : _____

Détails du dysfonctionnement constaté : _____

Fait à _____, le _____

Signature :